(I) Soutenir le développement d'une approche stratégique du budget de l'Etat:

Mise en place d'une comptabilité budgétaire auprès de l'ordonnateur et du compte administratif par le MINFI: formats et normes de cette comptabilité; modalité de préparation de cette comptabilité; manuel de mise en œuvre de cette comptabilité; modules de formation.

Améliorer l'analyse de l'exécution et la connaissance des dépenses : analyse du processus de budgétisation en prenant pour exemple notamment la Gestion de la masse salariale (processus de budgétisation, évaluation des enveloppes budgétaires) ; améliorer la budgétisation dans les programmes avec les étapes de déconcentration possible de la gestion pour les différents chapitres concernés (dépenses salariales, chapitres communs, subventions, opérations de développement, financements extérieurs etc.) ; prendre en compte la pluriannualité dans le processus budgétaire.

Réorganisation de la DGB en définissant des options de schémas cibles possibles de la nouvelle organisation à moyen terme avec un calendrier et les étapes clés de mise en œuvre : réorganiser la fonction budgétaire en mode programme entre le MINFI et le MINEPAT (dépenses de fonctionnement / investissement, fonction macro-budgétaire) ; clarifier et réorganiser la fonction budgétaire au sein de la DGB (sectorielle, transversale, synthèse, suivi) ; réviser les procédures et méthodes de travail de la DGB ; élaborer un programme de renforcement des capacités. Envisager ce point dans la mission de benchmarking

(II) Fiabiliser et compléter les outils de pilotage du budget

- Adapter le format de la maquette du projet de loi de finances (PLF) et de la loi de règlement et le contenu de leurs annexes au nouveau régime financier et aux directives CEMAC en améliorant:
 - ✓ L'exhaustivité des informations budgétaires et comptables en recettes et en dépenses ;
 - ✓ La situation de fin de gestion (procédures de clôture, mode de régularisation des dépenses payées, usage des reports de crédits, période complémentaire);
 - ✓ Le rapprochement de la comptabilité budgétaire et générale par un tableau de passage entre les deux comptabilités avec les analyses y afférentes;
 - ✓ Le dispositif de performance et notamment en faisant le bilan des premiers PPA et en évaluant les premiers RAP;
- Simplification de la chaîne de la dépense en mode budget programme (nouveau régime financier et directives CEMAC):
 - ✓ Simplifier et rationaliser la chaîne de la dépense (circuits papiers / informatiques) dans le cadre de la mise en œuvre du budget programme, des AE/CP et du nouveau processus des marchés publics ;
 - ✓ Rationaliser les contrôles financiers et comptables.